



**Les syndicats CGT de la Cité administrative de Toulouse**

à

**M. le préfet de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne**

Toulouse, le 4 avril 2024

**Objet : Revendications et questions des représentant·e·s CGT des personnels en vue de la nouvelle implantation de la Cité administrative de Toulouse**

M. le préfet,

Les organisations syndicales CGT de la Cité administrative, signataires de ce courrier, se sont réunies le 28 mars 2024 pour évoquer la problématique de l'installation de la nouvelle Cité administrative.

Le premier constat est qu'aucun·e agent·e n'a demandé le déménagement de son service vers le site Lemaresquier. Les échanges que nous avons avec les collègues de nos différentes administrations montrent une inquiétude certaine au sujet des conditions de travail au sein de leurs futurs locaux d'affectation. Malgré les communications clinquantes régulièrement présentées sur l'évolution des travaux (dont nous souhaiterions connaître le coût), les personnels de nos administrations respectives s'interrogent de savoir si leur vie au travail sera ou non améliorée par ce déménagement. Le fait que nombre d'agent·e·s déjà présent·e·s sur le site de Compans Caffarelli connaissent des conditions de travail très dégradées, ne justifie pas pour autant ce que le nouveau site semble leur promettre :

- des surfaces par agent·e·s amoindries (7 m<sup>2</sup>);
- la fin des bureaux individualisés indispensables pour certain·e·s ;
- des conditions d'accueil des usagers dont on ignore tout à l'heure actuelle ;
- des conditions thermiques estivales incertaines ;
- des transports en commun insuffisants et sous-dimensionnés ;
- des places de parking inexistantes...
- des conditions et moyens de restauration administrative collective insuffisantes et non concertées.

Ces conditions matérielles et ces projets, émanant des services de la préfecture, ont pu faire l'objet en formations spécialisées des CSAL (ex-CHSCT) des plus grandes réserves des acteurs et actrices de prévention quand ils et elles ont été sollicité·e·s pour donner leur avis sur ce projet immobilier de grande envergure.

De plus, les récentes annonces d'austérité budgétaire du gouvernement pour les dépenses publiques (- 10 milliards cette année, pour le moment, et - 20 milliards déjà annoncés pour 2025) font peser des inquiétudes supplémentaires sur l'économie globale du projet. À titre d'exemple, on a annoncé aux représentant·e·s des personnels de la DDT que le mobilier neuf prévu initialement est annulé pour ce motif. Question : a-t-on seulement réfléchi si les bureaux et armoires meublant les anciens locaux seront adaptables aux nouveaux locaux exigus ? Nous n'en sommes hélas pas persuadés, tant le personnel

semble dans ce projet la variable d'ajustement (sans parler des usagers qui sont au cœur des missions de service public regroupées en ce lieu).

Au préalable, nous vous rappelons qu'aux questions que nous vous posons et sans présumer des spécificités exposées pour chaque administration concernée, nous tenons à avoir des réponses orales et écrites, tant le « bla-bla » qui règne en maître dans le dialogue avec les personnels et leurs représentant·e·s depuis l'origine a pris le pas sur des engagements fermes de votre part et de la part des responsables respectifs de nos administrations :

– **surface de bureaux** : nous avons compris que vous allez appliquer la circulaire dite Borne pour rentabiliser au mieux les surfaces du nouveau site. Maintenant que l'ensemble des surfaces sera comptabilisé dans le ratio de 16 m<sup>2</sup> par agents, au vu de la présence de nombreuses salles de réunions et autres salles communes, nous sommes très inquiets au sujet de l'espace vital qui sera alloué aux collègues pour le travail quotidien. La CGT revendique l'organisation de réunions régulières pour parler du travail réel mais l'immense majorité des agents et des agentes emploie la quasi-totalité de son temps de travail à officier dans son service. Nous sommes donc plus que circonspects sur les surfaces annoncées et sur les ersatz de plans qui nous ont été présentés à cette heure. À l'heure où l'agriculture raisonnée remet en cause l'élevage avicole en batterie, il semblerait que l'État entame une réflexion inverse pour ses agent·e·s. Il n'existe effectivement pas de norme minimale dans le Code du travail en matière de surface par agent mais les organismes ayant à en connaître sont tous unanimes pour fixer des chiffres permettant aux salariées·e·s de travailler dans des conditions les plus optimales pour leur santé. Nous ne pouvons pas entendre que le télétravail sera la solution à toutes les problématiques de surface ou d'occupation des locaux. Vous n'êtes pas sans connaître le reflux du télétravail dans nombre d'entreprises, ses conséquences sur l'organisation et l'efficacité du travail n'étant pas neutre. Enfin, quid des collègues pour qui il y aura nécessité d'aménagements de postes préconisés par le médecin du travail ? Quid des bureaux pour les personnels vacataires temporaires dans nos services ?

Nous rappelons une fois encore l'avis négatif de médecins du travail sur cette restriction des surfaces. Vous ne tenez également aucun compte, pour l'aménagement des bureaux, des préconisations édictées par les organismes de prévention de la santé comme l'INRS (cf. par exemple leur note ED23 sur le sujet). Vous allez au-devant de conflits interpersonnels graves en continuant à, dogmatiquement, éluder ces questions de promiscuité au travail, pour une unique motivation comptable. Enfin, nous tenons à rappeler que pour la CGT, l'ensemble des services sont sous dimensionnés en termes d'effectifs et qu'en posant cette occupation densifiée des bureaux comme un dogme ultralibéral, vous excluez de fait toute inversion d'orientation de la politique en matière de services publics. Ce qui est bien évidemment de la courte-vue savamment orientée !

– **mobilité** : un des maître-mots des initiateurs de la nouvelle Cité administrative est l'écologie, ainsi que son corollaire, la mobilité douce. Ces thématiques ne sont pas incompatibles avec les aspirations de la CGT, pour peu qu'une réelle volonté existe de faciliter la vie des salarié·e·s. En effet, l'implantation de ce nouveau site dans un quartier largement excentré, n'est pas de nature à améliorer le quotidien des personnels : pas d'emplacement de parking, parkings vélos limités à 250 places, transports urbains toulousains en déshérence (les métros dysfonctionnent quotidiennement, la ligne B est sous-dimensionnée et la ligne C ne fonctionnera, au plus tôt, qu'en 2028). La passerelle, un temps envisagée, pour traverser en toute sécurité l'avenue entre le métro et le site Lemaesquier, semble définitivement abandonnée. En comparaison à la situation géographique de l'actuelle Cité administrative, peu de choses rendent attrayante cette nouvelle localisation. Nous souhaitons donc que vous nous informiez des réflexions concrètes qui sont en cours pour améliorer l'existant (création de ligne de bus, pourquoi pas d'une navette interne, nombre de places de parking qui seraient réservables par administration pour des occasions particulières...). À notre sens, le compte n'y est pas.

– **ambiance thermique** : quelles températures serez-vous en capacité d’assurer aux personnels en période de forte chaleur et quels scénarii avez-vous déterminés en période de canicule pour ne pas en mettre en danger la santé des agent·e·s (conformément aux préconisations du Code du travail et aux normes édictées par les organismes compétents (l’INRS par exemple)) ? Nous avons également une inquiétude concernant l’impossibilité d’ouvrir les fenêtres dans un certain nombre de locaux. Nous attendons vos explications à ce sujet, car c’est un sujet prégnant pour les personnels.

– **restauration collective** : nous souhaitons connaître précisément l’organisation des repas et connaître les hypothèses que vous avez étudiées pour permettre aux 1 600 collègues de déjeuner sur le site. Le quartier est très peu pourvu en possibilité de restauration privée et ne le sera pas davantage dans un an. L’ARIAT qui gère la restauration de l’actuelle Cité a prouvé ses compétences en matière culinaire, d’organisation et de restauration administrative collective. Afin de ne pas dégrader les conditions de travail de ces collègues qui mettent en œuvre depuis bien longtemps les préconisations qu’est en train de promouvoir le ministre de la Fonction publique sur la restauration collective des fonctionnaires et des agent·e·s publics, nous souhaitons que vous preniez dès aujourd’hui des engagements fermes pour eux s’agissant de l’organisation des repas, de leurs possibilités de parking sur le site (ils travaillent en horaires décalés), des fonctions dévolues à la cafétéria, de l’aide financière qui sera mise en œuvre pour maintenir les ressources de l’association durant la période de transition entre les deux sites, d’une aide exceptionnelle pour permettre à l’ARIAT de gratifier ses personnels, qui dans le déménagement, ne comptent pas leurs heures pour que cela se passe au mieux.

– **crèche** : nous souhaitons connaître vos engagements et les projets en termes d’action sociale sur l’organisation de ce mode de garde au sein de la nouvelle Cité.

– **logements sociaux** : un volant de logements dans le quartier a-t-il été réfléchi pour être proposé aux futur·e·s agent·e·s de la nouvelle Cité, ceci étant également une mesure positive en termes d’écologie.

– **archivage** : de nombreux services sont inquiets sur la question de l’archivage. Vous leur devez des engagements en matière d’organisation de cette mission, la dématérialisation étant loin d’être totale, voire anecdotique pour certains services.

– **locaux syndicaux** : la CGT est une organisation syndicale implantée dans toutes les administrations qui seront présentes dans la nouvelle Cité. Ses résultats issus des dernières élections professionnelles la place sur le podium à chaque fois. Aussi, nous attendons de savoir quelle logique a présidé à votre calcul de répartition des locaux syndicaux. De même, nous n’avons aucune information sur l’aménagement technique et matériel de ces locaux (prises réseaux, photocopieurs, imprimantes, ordinateurs, panneaux d’affichage syndicaux...)

– **formation spécialisée de site** : la CGT, comme elle l’a fait depuis toujours pour le site de Compans Cafarelli, revendique la mise en place d’une formation spécialisée sur le nouveau site, comme le permet le décret de mise en œuvre de la loi dite de transformation publique (art. 10 du décret 2020-1427) ainsi que l’article L. 251-4 du Code général de la Fonction publique. Celle-ci contribuerait de manière efficace aux problématiques communes à tous les personnels en matière de sécurité, santé et conditions de travail. Cette organisation présente dans d’autres cités administratives sur le territoire a pu faire ses preuves dans l’intérêt commun des personnels et de leurs différents employeurs présents sur un site commun.

– **action sociale** : la SRIAS nous semble ne pas avoir pu prendre la place qui doit être la sienne concernant la nouvelle Cité. Nous vous demandons des informations sur l’utilisation des crédits qui ont pu (ou pas) être mis en œuvre sur le projet.

\*\*\*

En conclusion, M. le préfet, quand un agent signe une convention de télétravail avec son administration, il s'engage sur l'honneur à ce que son logement présente de bonnes conditions d'exercice de la mission. Nous souhaitons donc savoir très précisément et concrètement sur quoi vous vous engagez, au nom de l'État, pour accueillir 1 600 agents dans cette nouvelle cité administrative. Les questions, préconisations, réglementations et aussi nos revendications, excèdent largement la simple notion de confort et relèvent bel et bien de la santé au travail des collègues, dont vous et l'ensemble des dirigeants locaux d'administration ici présents, êtes responsables. Nous veillerons d'ailleurs à ce que ces risques soient inscrits dans les DUERP de nos administrations respectives.

Nous sommes à un an du déménagement définitif de la presque totalité des futurs occupants du site Lemaesquier. La CGT estime qu'il est grand temps que le sort de celles et ceux qui vont « faire le service public » sur ce site soit véritablement pris en considération. Cette question aura, elle aussi, une importance primordiale sur la qualité du service public qui y sera rendu. De cela aussi, vous et tous les responsables d'administration, êtes également comptables.

*Signé : CGT Finances publiques 31, CGT DDT 31, CGT DDETS 31, CGT DREAL 31, CGT DREETS 31, CGT Justice, soutenus par l'Union départementale CGT 31*